

Syndicat Mixte du Dropt Amont

Procès-verbal de réunion du 10 février 2025

Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 3 février 2025, s'est réuni sous la présidence d'Alain GOUYOU.

Sont présents : Bernard ALPAGO, Daniel AUROUX, Yves BARREAU, Serge BATAILLÉ, Grégory BATANERO, Nadeige BAZZOLI, Denis BEAUVIE, Jean BIARD, Jean-Baptiste CHEMIN, Yannis COSTE, Jean-François DEFOLCHI, Laurent DELPECH, Maryse ESSENAUD, Alain GOUYOU, Ludovic LEGAL, Sylvie MARTINAUD, Bruno MONTI, Patrick MOUILLAC, Guy PAGES, Nicolas PASERO, Emmanuel PREVOT, Alain ROLAND, Jean-Paul ROUSSELY, Thierry TRIAYRE, Alain WEBER, Gilles QUELENNEC,

Excusés : Laurent BICHE, Jean-Michel COSTE, Laurence DAUBIE, Monique FLEURAT, Jean-Pierre PRETRE, Jonathan WINTERSTEIN,

Absents : Laurent AUROUX, Jacques AUVRAY, Laurent BAGILET, Christian BARCHIESI, Patrick BECHEREL, Thierry BERNET, Christophe CAPMAS, Christophe CAPMAS, Viviane CHABRONNERIE, Michel COASSIN, Pascal DANDY, Georges DEJONGHE, Laurent DESCHAMPS, Christian DIEUDONNE, Yannick DUMAINE, Dominique GALLERY DES GRANGES, Pierre GASCOU, Cédric JACQUET, Stéphane MARTIN, Stéphane MAUREL, Ludovic PAPON, Jean-Marie RAYET, Bertrand ROUSSELY, Roselyne VUADEL, Jean-Jacques CAMINADE,

Présents non votants : M. Vergne (maire de Gaugeac), M. Beauvié Daniel (délégué suppléant de Mazière Naresse – déjà représenté par le titulaire).

Secrétaire de séance : Nadeige BAZZOLI

Monsieur le président ouvre la séance et remercie les membres présents.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 9 avril 2024,
- ✓ Présentation et vote du compte de gestion 2024 (délibération),
- ✓ Présentation et vote du compte administratif 2024 (délibération),
- ✓ Présentation et vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 (délibération),
- ✓ Compte financier unique (délibération),
- ✓ Actualisation des statuts du Syndicat mixte Epidropt (délibération),
- ✓ Programmation de travaux 2025 (délibération),
- ✓ Appel à projet fonds nature (délibération),
- ✓ Diagnostic agraire de la vallée du Dropt secteur Eymet, Monségur,
- ✓ Point sur les travaux en cours,
- ✓ Plan eau sobriété,
- ✓ Bilan Animation PAEC Amont 2024,
- ✓ APPELS A PROJETS 2024 – PROGRAMMATION 2025 – 2029 - PAEC NA DROP « Bassin versant du Dropt amont en 24 et 47 »,
- ✓ Stratégie agricole du SAGE Dropt : Appel à projet économies et efficacité de l'eau,
- ✓ Point sur le SAGE Dropt : programme d'actions agricoles,
- ✓ Questions diverses :
 - Commission Locale du Dropt : information sur les quotas 2025,
 - Modification du tracé du chemin de ronde du lac de la Nette,
 - Point Babyski 2025 : Demande d'organisation des animations 2025 sur le lac du Lescourroux, la Ganne,

- Point sur les travaux de la rehausse du lac de la Ganne,
- Etat de remplissage des lacs,
- Présence du Vison d'Amérique sur le Dropt,
- Nouveau site Internet d'EPIDROPT.

✓ **Adoption du compte rendu de la réunion du 9 avril 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024 présenté à l'assemblée est adopté à l'unanimité.

✓ **Présentation et vote du compte de gestion 2024 (DE_2025_01)**

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de GOUYOU Alain.

Résultats budgétaires de l'exercice

30200 - SYND MIXTE DU DROPT AMONT

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	340 756,98	131 121,93	471 878,91
Titres de recette émis (b)	139 582,13	98 168,00	237 750,13
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	139 582,13	98 168,00	237 750,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	260 756,98	131 121,93	391 878,91
Mandats émis (f)	75 093,59	63 589,36	138 682,95
Annulations de mandats (g)	1 350,00		1 350,00
Dépenses nettes (h = f - g)	73 743,59	63 589,36	137 332,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	65 838,54	34 578,64	100 417,18
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ **Présentation et vote du compte administratif 2024 (DE 2025 02)**

Après avoir présenté le compte administratif à l'assemblée, M. GOUYOU Alain quitte la salle de réunion.

L'assemblée désigne M. CHEMIN Jean-Baptiste, président de séance.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur CHEMIN Jean-Baptiste.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par GOUYOU Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	78 717.07			32 952.93	78 717.07	32 952.93
Opérations exercice	73 743.59	139 582.13	63 589.36	98 168.00	137 332.95	237 750.13
Total	152 460.66	139 582.13	63 589.36	131 120.93	216 050.02	270 703.06
Résultat de clôture	12 878.53			67 531.57		54 653.04
Restes à réaliser	17 599.40	17 317.79			17 599.40	17 317.79
Total cumulé	30 477.93	17 317.79		67 531.57	17 599.40	71 970.83
Résultat définitif	13 160.14			67 531.57		54 371.43

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Présentation et vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 (DE_2025_03)**

Détermination du Résultat au :		31/12/2024
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	98 168,00	139 582,13
- Dépenses	63 589,36	73 743,59
Résultat de l'année	34 578,64	65 838,54
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	105 371,21	
Part affectée à l'investissement : exercice 2024	72 418,28	
Ligne 002 (excédent ou déficit reporté) du BP 2024	32 952,93	-78 717,07
Résultat Cumulé au : 31/12/2024	(A) 67 531,57	(B) -12 878,53

Calcul du besoin de financement sur le budget : 2024

Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2024

Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :	31/12/2022	
RECETTES	(C) 17 317,79	
- DEPENSES	(D) 17 599,40	
SOLDE :	(E) -281,61	

Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin) (B)+(E) -13 160,14

Inscription au BUDGET : 2025

LIGNE 001 – SI	(B) -12 878,53	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement	(C) 17 317,79	
RAR Dépenses d'investissement	(D) 17 599,40	
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)	(F) 13 160,14	Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 – SF	(A)-(F) 54 371,43	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024	Reste à réaliser 2024	Résultat définitif
Investissement	-78717,07		65838,54	-12878,53	-281,61	-13160,14
Fonctionnement	105371,21	-72418,28	34578,64	67531,57		67531,57
Total	26654,14		100417,18	54653,04		54371,43

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur GOUYOU Alain,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 67 531.57

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	32 952.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	34 611.17
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	34 578.64
Résultat cumulé au 31/12/2024	67 531.57
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	67 531.57
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	13 160.14
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54 371.43
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

✓ **Compte financier unique (DE 2025 04)**

Avec la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57, les collectivités ont la possibilité de produire un Compte financier Unique (CFU) dès 2024 et deviendra obligatoire à partir de 2026.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il donne une information financière plus simple et plus lisible et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données budgétaires et des informations patrimoniales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De mettre en place le Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2025.
- D'autoriser le président à demander la production de ce compte financier unique.

✓ **Actualisation des statuts du Syndicat mixte Epidropt (DE 2025 05),**

Par courrier du 4 septembre 2024, le service des collectivités locales de la préfecture de Lot-et-Garonne a indiqué au syndicat mixte Epidropt que ses statuts d'Epidropt n'étaient pas à jour.

En effet, suite à la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne et du syndicat mixte du Dropt Aval au 1^{er} janvier 2017, le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne doit disparaître des statuts.

De plus, le territoire de la Vignague n'est plus rattaché au SMERE2M depuis la délibération du 27/02/2018 (demande de retrait) et le transfert de la CDC rurales de l'Entre deux mers de la compétence GEMAPI au Syndicat mixte du Dropt aval.

Le syndicat intercommunal du Dropt Amont quant à lui, est devenu le syndicat mixte du Dropt Amont lors du transfert de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le président donne lecture des articles des statuts du syndicat mixte Epidropt à modifier :

- Sur l'article 1 « constitution du syndicat mixte » de la partie 1 « Constitution du syndicat » :

a) les syndicats du bassin du Dropt :

- Syndicat Intercommunal du Dropt Amont (siège à la mairie de Villereal – 47),
- Syndicat mixte du Dropt Aval (siège à Miramont de Guyenne – 47),
- Syndicat intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du bassin de la Dourdenne (siège à Miramont de Guyenne – 47),
- Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (siège à Rauzan – 33).

- Sur l'article 6 « composition du comité syndical de la partie II « Administration du syndicat » - titre I « comité syndical » :

- Pour les syndicats adhérents : 11 délégués titulaires (et 11 délégués suppléants) répartis comme suit :
 - Syndicat Intercommunal du Dropt Amont (47) : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
 - Syndicat mixte du Dropt Aval (47) : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Dourdenne (47) : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
 - Syndicat mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (33) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

- Sur l'article 16-1 « Mission commune », de la partie III « Dispositions financières et comptables » :

- Pour les syndicats :
 - 50 % des dépenses seront réparties entre chaque structure comme suit :
 - SI du Dropt Amont : 27 %,
 - SM du Dropt Aval : 56.50 %,
 - SI pour l'Aménagement Hydraulique du bassin de la Dourdenne : 9 %,
 - Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers : 7.50 %.

- Sur l'article 16-2 « Missions optionnelles », de la partie III « Dispositions financières et comptables » :

- Mission à caractère optionnel 1 : l'aménagement du bassin versant du Dropt :
Les dépenses seront réparties entre chaque structure comme suit :
 - SM du Dropt Amont : 29 %,
 - SM du Dropt Aval : 61 %,
 - SI pour l'Aménagement Hydraulique du bassin de la Dourdenne : 10 %.

Monsieur le président propose de modifier les statuts du syndicat sur les articles suivants :

- Sur l'article 1 « constitution du syndicat mixte » de la partie 1 « Constitution du syndicat » :

a) les syndicats du bassin du Dropt :

- Syndicat mixte du Dropt Amont (siège à la mairie de Villereal – 47),
- Syndicat mixte du Dropt Aval (siège à Miramont de Guyenne – 47),
- ~~Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (siège à Rauzan – 33).~~

- Sur l'article 6 « composition du comité syndical de la partie II « Administration du syndicat » - titre I « comité syndical » :

- Pour les syndicats **adhérents : 10 délégués titulaires (et 10 délégués suppléants) répartis** comme suit :
 - Syndicat mixte du Dropt Amont (47) : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
 - Syndicat mixte du Dropt Aval (47) : 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants ;
 - ~~Syndicat mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (33) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.~~

- Sur l'article 16-1 « Mission commune », de la partie III « Dispositions financières et comptables » :

- Pour les syndicats :

- 50 % des dépenses seront réparties entre chaque structure comme suit :
 - SM du Dropt Amont : 27 %,
 - SM du Dropt Aval : 73 %,
 - ~~Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers : 7.50 %.~~

- Sur l'article 16-2 « Missions optionnelles », de la partie III « Dispositions financières et comptables » :

- Mission à caractère optionnel 1 : l'aménagement du bassin versant du Dropt :
Les dépenses seront réparties entre chaque structure comme suit :
 - SM du Dropt Amont : 29 %,
 - SM du Dropt Aval : 71 %,
 - ~~SI pour l'Aménagement Hydraulique du bassin de la Dourdenne : 10 %.~~

Monsieur le président rappelle que l'article 19 « Modification des statuts » indique que :

« Toute modification aux présents statuts pourra être apportée par le comité syndical statuant à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

Toute modification des articles 3, 5, 14, 15 et 16 relatifs à l'objet, à la durée, et aux dispositions financières devra recevoir l'accord concordant de tous les membres du syndicat.

Après consultation, les membres du comité syndical auront un délai de trois mois pour délibérer et en cas d'absence de décision dans ce délai, la modification sera acceptée ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- De valider la modification des statuts du Syndicat mixte Epidropt,
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier de modification des statuts.

✓ **Programmation de travaux 2025 (DE 2025 06)**

Monsieur le président rappelle que les travaux sur les cours d'eau du bassin du Dropt pourront bénéficier d'aides publiques émanant de différentes sources (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Départements).

M. Bousquet présente les différentes actions prévues pour la programmation 2025 :

- Enlèvements d'embâcles sur le Département de la Dordogne et de Lot-et-Garonne
- **Diversification granulométrique sur la Douyne de Montauriol**, à la demande du PDOM 47 (groupe de suivi composé d'EAU47, DDT47, Agence de l'Eau Adour Garonne, Syndicats rivières ...). Le rejet dans le cours d'eau représente une pression significative sur la Douyne Basse de Montauriol. L'objectif principal de la diversification granulométrique en aval du rejet de la station est d'apporter du granulats au substrat terreux du cours d'eau afin d'obtenir une meilleure oxygénation de celui-ci.
M. Gouyou rappelle que les précédents travaux de diversification granulométrique réalisés sur le Dropt amont n'ont pas été détériorés par le temps et sont toujours actifs.
- **Renaturation du moulin de Joli**. Cette opération consiste à retirer une cépée d'aulnes qui s'est enracinée au sein de l'ouvrage de dérivation du canal du moulin. La cépée d'aulnes étant profondément ancrée dans l'ouvrage, la retirer aura pour conséquence de la déstructuration complète de l'ouvrage. Ainsi, il est prévu de réaliser une recharge granulométrique complémentaire afin de lisser la hauteur de chute restante et de diversifier les écoulements sur cette section. Le technicien rappelle que cet ouvrage est construit sur les communes de Gaugeac et de Monpazier et qu'il est nécessaire de se rapprocher des services de l'Etat pour valider la nécessité ou non de réaliser un dossier loi sur l'eau.
- **Restauration de la ripisylve sur le Marlot**. Il est rappelé que les principaux affluents et l'axe Dropt ont fait l'objet de restauration de la ripisylve sur l'ensemble des secteurs où ce type de travaux était nécessaire. A la demande de deux propriétaires riverains, il est envisagé de réaliser la restauration de la ripisylve sur 1700 mètres linéaires du Marlot.
- **Enlèvement d'atterrissement du Marlot**. Cette opération concerne la section du bras du Marlot longeant l'hippodrome de Pesquié-Bas à Villeréal, soit un linéaire de 130 ml. Une habitation riveraine de cette section du

Marlot est concernée par des inondations lors d'évènements météorologiques de forte intensité. Le cours d'eau possède une pente naturellement très faible propice au dépôt des sédiments. De plus, étant en assec une majeure partie de l'année la végétation se développe fortement dans le lit mineur accentuant ces phénomènes.

M. Beauvie questionne sur cette opération : le retraitement des atterrissements ne va-t-il pas augmenter la vitesse d'écoulement sur cette section provoquant des fréquences ou des intensités inondations plus fortes ? Il est expliqué que l'objectif est de retrouver le calibre initial du bras du Marlot sur un linéaire très ponctuel et de caler le niveau du fond du lit mineur à celui du Dropt ce qui ne provoquera pas d'intensification des phénomènes de crues. Il est rappelé également que l'habitation subissant les inondations est construite en zone inondable et qu'il est donc difficile de la protéger des phénomènes de crues de moyenne et forte intensité.

- **Plantation de haies :** La bonification du taux de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour cette action est signalée. Pour rappel, le taux de subvention pour cette action était de 50% en 2024 et passe à 80% en 2025. Cette bonification vise à compenser la réduction des aides des Conseils Départementaux. M. Gouyou ajoute que l'augmentation significative du taux d'aides sur cette action permettra au syndicat d'obtenir plus de souplesse budgétaire pour la réalisation des autres programmations.

M. Biard demande quels sont les taux de reprise observés pour les plantations. Il est précisé que le taux de reprise moyen des plants est de 80%. Sur le territoire du Dropt Amont, en 2024, le taux de reprise moyen des haies plantées dans le cadre de la programmation 2023 est de 90 % (conditions météorologiques particulièrement favorables). Il est également demandé quelles espèces de plants étaient sélectionnées pour ce type de travaux. Actuellement, c'est une liste de 22 essences qui est utilisée depuis plusieurs années. Les essences ont été sélectionnées sur la base d'une liste régionale des espèces adaptées, affinées sur la base des listes départementales. Au fur et à mesure des programmations, cette liste d'essence a été modifiée de manière à fournir les plants les plus adaptés au territoire du syndicat mixte du Dropt Amont. M. Gouyou ajoute que cette diversité permet au projet de plantation de s'adapter à de nombreuses parcelles et type de sols.

M. Jarleton indique que des essais avaient été effectués en bordure du lac du Brayssou et que les essences ayant bien fonctionnées, ont été privilégiées.

M. Biard demande si la double haie plantée le long de la route départementale de Castillonnes fait partie des plantations du syndicat mixte du Dropt amont. Il est expliqué que le syndicat mixte du Dropt amont n'a pas participé à la plantation de cette haie. Il est rappelé que pour tout projet de plantations le long d'une voie publique, le propriétaire doit respecter une distance de 2 mètres par rapport à la limite du domaine public routier.

- **Fourniture des mélanges grainiers pour la mise en place de couverts végétaux en interculture :** Comme les années précédentes, le syndicat finance la mise à disposition de mélanges grainiers. Chaque année, il est observé une légère modification des listes de semences proposées qui dépendent des récoltes de l'année passée. M. Gouyou remarque que les mélanges grainiers adaptés pour l'activité élevage ne sont pas très représentés. M. Chemin ajoute qu'il serait intéressant d'ajouter un mélange spécial élevage pour les prochaines programmations.

Dans le cadre de la stratégie agricole portée par Epidropt, il est prévu la mise en place d'une plateforme test avec un suivi de la parcelle par la Chambre d'Agriculture de Dordogne. Epidropt recherche des agriculteurs volontaires sur le secteur du Dropt Amont, plus particulièrement sur le secteur du Villeréalais, pour la mise en place de bandes de couverts végétaux avec un suivi sur plusieurs années. Les semences faisant partie de l'expérimentation sont le chanvre, le trèfle, le miscanthus, le switch Grass... M. COSTE ajoute que le prix de ces semences est élevé. Il est précisé que le semencier pourra financer une partie pour mettre en œuvre ces plateformes-test. Il est expliqué également que la Chambre d'Agriculture de Dordogne accepte que les résultats de suivis soient diffusés et partagés par la suite. Le syndicat mixte du Dropt amont bénéficiera de la diffusion des résultats de cette étude.

Mme. Martinaud demande sur quelle surface est prévue cette expérimentation. Il est précisé qu'un total de 20 hectares est envisagé, mais cette surface pourra varier en fonction du prix des semences mises en place.

M. Jarleton ajoute, qu'ils ont eu l'occasion d'échanger dernièrement avec le président de la fédération des CUMA sur la participation de la CUMA à l'achat de matériel groupé pour la mise en place des couverts. Mme Martinaud et M. Jarleton confirme que l'intérêt pour les couverts végétaux sur le secteur du Sarladais est bien développé et dispose d'une forte dynamique depuis plusieurs années. La Chambre d'Agriculture de Dordogne se montre particulièrement dynamique sur la mise en valeur des couverts végétaux.

M. Bousquet rappelle que la journée d'animation sur la mise en place des couverts végétaux organisée par Epidropt pour le territoire du Dropt amont est prévu le 13 Mars 2025 sur Bournel.

M. Gouyou demande le ressenti de l'assemblée quant au développement de la mise en œuvre des couverts végétaux sur le territoire et ajoute que lors des journées animations, de jeunes agriculteurs impliqués sont de plus en plus présents. Mme Martinaud questionne la capacité du budget du Syndicat à supporter une demande

exponentielle de fourniture de couverts si l'engouement pour les couverts végétaux se faisait de plus en plus important. Il est rappelé que le syndicat n'a pas vocation à financer la fourniture de couverts pour l'ensemble des sols de son bassin versant mais simplement d'impulser une nouvelle dynamique.

La question de la valorisation des couverts dans un second temps par un méthaniseur ou l'entreprise locale de séchage de granulé GRASASA est ensuite abordé. M. Beauvie s'inquiète de savoir que des couverts financés par le syndicat pourraient être utilisés pour générer un revenu financier direct. Il est rappelé que le syndicat n'a pas vocation à financer ce type d'activités économiques, mais qu'il peut prendre en charge une partie en fonction du bénéfice rendu. En effet, la luzerne offre une couverture complète du sol durant plusieurs années, ce qui constitue un moyen de lutte contre l'érosion des sols particulièrement efficace.

M. le président propose de valider la programmation 2025 et de solliciter les aides correspondantes selon les plans de financements suivants :

SM Dropt amont Programmation 2025						
Travaux	Calcul du coût en € HT	CD 47	CD 24	Région	AEAG	SM Dropt amont
Enlèvement d'embâcles majeurs (24)	3000			20% 600	50% 1500	30% 900
Enlèvement d'embâcles majeurs (47)	3000	20% 600		20% 600	40% 1200	20% 600
Renaturation sur le Dropt (moulin de Joli)	10000		10% 1000	20% 2000	50% 5000	20% 2000
Diversification granulométrique sur la Douyne de Montauriol	5000	20% 1000		20% 1000	40% 2000	20% 1000
Restauration de la ripisylve du Marlot	15000	20% 3 000		20% 3000	40% 6 000	20% 3 000
Enlèvement d'atterrissements sur le Marlot sur 130 ml	3000	35% 1050				65% 1950
Réhabilitation de berge (moulin de St Sibournet)	1880	60% 1128				40% 752
Plantation de haies sur le bassin versant du Dropt amont	30000				80% 24000	20% 6000
Couverts végétaux sur la bassin versant du Dropt amont	18000					100% 18000
Sensibilisation des scolaires aux milieux aquatiques	1500					100% 1500
Totaux en € HT	90 380	6 778	1 000	7 200	39 700	35 702

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le programme 2025 de travaux,
- D'approuver les plans de financement du programme 2025,
- De demander l'attribution d'aides à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à la Région Nouvelle Aquitaine, aux Départements de Dordogne et Lot et Garonne pour ce programme suivant le tableau ci-dessus,
- Que le syndicat ne demandera pas de remboursement des travaux par les riverains concernés par les travaux,
- Précise que les travaux pourront faire l'objet d'acompte en fonction du pourcentage des travaux réalisés,
- D'approuver les dossiers de consultation des entreprises tels que présentés par le Président,
- De lancer les appels à concurrence,
- D'autoriser le président à signer les avenants allant jusqu'à 15 % maximum du montant hors taxes du marché initial,
- D'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier,
- D'autoriser le vice-président à se substituer au président en cas d'empêchement de celui-ci pour la signature des documents liés à la présente délibération.

✓ **Appel à projet fonds nature (DE 2025 07)**

Le 16 décembre 2024, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, un fonds nature. Celui-ci permettra aux entreprises de financer des projets de biodiversité pour restaurer et préserver le patrimoine naturel de la Région.

Ce projet s'inscrit dans la feuille de route Néo Terra, qui, depuis 2019, propose six ambitions principales sur les transitions environnementales et sociales au sein de la Région. Celle-ci a fait deux constats qui ont motivé la création de ce fonds : 74 % des habitats naturels de la Nouvelle-Aquitaine sont en mauvais état de conservation et les trois quarts de la région présentent une insuffisance des ressources en eau pour satisfaire tous les usages.

Initialement doté de 200 000 euros, ce fonds ambitionne de lever jusqu'à 800 000 euros par an grâce à des contributions d'entreprises mécènes. En 2025, il est prévu qu'un premier appel à projets soit lancé, afin de financer des initiatives locales portées par des structures publiques ou associatives. Il s'agira de travaux de restauration, de sauvegarde d'espaces naturels ou d'aménagements spécifiques permettant l'amélioration de la biodiversité au sein du bâti. Un comité de sélection, composé des membres de la Région, de la Fondation, d'experts scientifiques et de représentants d'entreprises, sera chargé de choisir les projets sur des critères écologiques solides.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le président à répondre à l'appel à projet Fonds Nature ;
- D'autoriser le président à inscrire les actions éligibles du programme 2025 dans cet appel à projet,
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

✓ **Diagnostic agraire de la vallée du Dropt secteur Eymet, Monségur,**

Une restitution du diagnostic agraire sur le bassin du Dropt réalisé entre mars et septembre 2024 par deux étudiants en Master 2 à l'UFR d'agriculture comparée d'AgroParisTech, a été effectuée le jeudi 28/11/2024 à 10 h 30 à la salle des fêtes de Monteton.

Le stage a été financé conjointement par Epidropt et la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine. L'encadrement pédagogique a été assuré par Sophie Devienne, professeure à AgroParisTech.

Il a été présenté l'évolution des systèmes de production agricoles depuis les années 1950 et leur différenciation selon les possibilités d'accès aux différents étages agroécologiques et ressources du bassin, les capacités des agriculteurs à investir dans de nouveaux moyens de production, etc. Les principaux résultats technico-économiques des systèmes de production identifiés ont été présentés.

Ce diagnostic a permis aux acteurs du territoire intéressés par l'agriculture, l'irrigation, le foncier et l'occupation du territoire de se saisir d'informations précises et actualisées pour identifier les leviers d'action ou scénarios d'évolution des politiques publiques ou de filières qu'ils souhaitent mener sur ces thématiques.

Lien utile :

- Site internet d'Epidropt « les outils de gestion », « La stratégie Agricole », « Diagnostic agraire »
<https://epidropt.fr/diagnostic-agraire/>

✓ **Point sur les travaux en cours**

Rappel des programmes de travaux de la programmation 2023/2024 et état d'avancement des travaux.

L'ensemble des travaux de la programmation 2023 ont été réalisés. Pour la programmation 2024, les travaux de restauration hydro-morphologique sur le Dropt sont reportés à l'été 2025 en raison des conditions météorologiques (portance des sols).

Le colmatage de la fuite du moulin de Saint Sibournet est également reporté sur la programmation 2025.

SM Dropt amont Programmation 2024									
Travaux	Estimatif coût en € HT	CD 47	CD 24	Région	AEAG	SM Dropt amont	Entreprises	coûts réels en € HT	Avancement
Enlèvement d'embâcles majeurs (24)	2 500		10% 250	20% 500	50% 1250	20% 500	Maurel TP	680,00	En cours
Enlèvement d'embâcles majeurs (47)	2 500	30% 750		20% 500	30% 750	20% 500	LECOURT TP	1885,00	En cours
Restauration hydromorphologique Dropt	20 000	20% 4 000		20% 4 000	40% 8 000	20% 4 000	Eurovia Bergerac	18365,35	été 2025
Plantation de haies sur le bassin versant du Dropt amont	30 000	5% 1500			50% 15 000	45% 13 500	NAUDET (Foumitures) Régie de la Vallée du Lot (entretien n et n-1)	12795 18525	En cours
Couverts végétaux sur le bassin versant du Dropt amont	18 000,00					100% 14547,92	Terres du Sud	14547,92	Réalisé
Sensibilisation des scolaires aux milieux aquatiques	2 000					100% 280	FDAAPPMA 47	280,00	Réalisé
Colmatage fuite Saint-Sibournet	1 872					1 872	Maurel TP	1 872,00	été 2025
Totaux en € HT	71 700	6 250	250	5 000	25 000	35 200			

✓ **Plan eau sobriété**

Le courrier ci-dessous a été adressé au président de la CLE avec pour objectif de réduction des prélèvements (AEP) de moins 10 % sur le bassin versant du Dropt.



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Affaire suivie par :

Stéphane BOST

Tél : 05 53 69 34 30

Mél : stephane.bost@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le **26 NOV. 2024**

Monsieur le Président,

Face au changement climatique et à l'urgence à agir, le Président de la République a lancé en mars 2023 le plan eau, regroupant un ensemble de 53 actions concrètes pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau. Le bassin Adour-Garonne s'est rapidement saisi de la question et le comité de bassin a adopté le 11 octobre 2023 un plan de sobriété visant à décliner l'objectif de réduction des prélèvements de 10 % du plan eau au bassin. Le plan eau tout comme la stratégie du bassin reconnaissent comme échelle efficace pour la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions les territoires de projets et en particulier les SAGE et les PTGE.

La mesure 10 du plan eau prévoit la déclinaison des trajectoires nationales et de bassin à l'échelle des sous bassins. Ainsi chaque SAGE et PTGE intégrera une trajectoire chiffrée de sobriété d'ici 2027. A ce titre, en tant que président de la CLE, vous êtes concerné par cette démarche à l'échelle du périmètre du SAGE Dropt.

Sans attendre cette échéance, je vous invite à contribuer activement aux travaux de la Commission territoriale Garonne, qui proposera une stratégie territoriale de sobriété au Comité de bassin d'ici la fin de premier semestre 2025.

Dans cette optique, les services de la DDT et de l'Agence de l'Eau tiennent à votre disposition les données de diagnostics établies à l'échelle de la commission et déclinées sur votre territoire. Vos services seront également associés à une première réunion de travail avec l'ensemble des SAGE et PTGE le 19 novembre 2024.

Comptant sur votre mobilisation sur cette question centrale de la sobriété dans un bassin particulièrement exposé au risque du changement climatique, je vous prie s'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

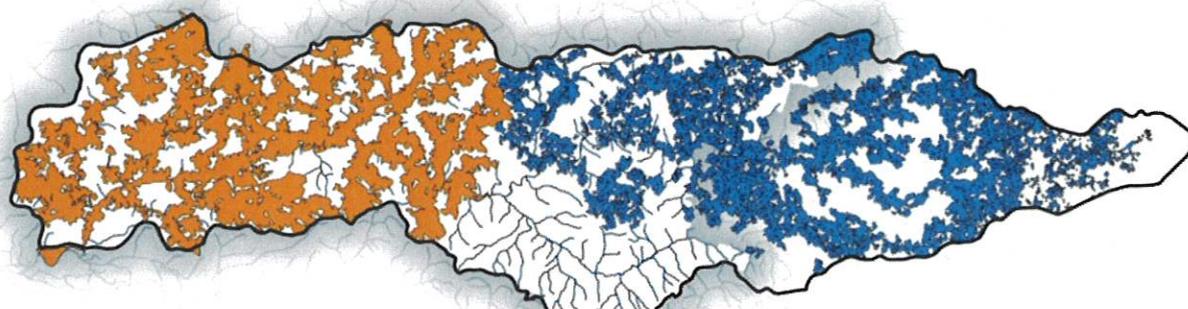
Le Préfet

Daniel BARNIER

Monsieur le président
Commission Locale de l'Eau du SAGE Dropt
EPIDROPT
23 avenue de la Bastide
24500 EYMET

Point sur les PAEC - 2024

	Site Natura 2000 – Réseau hydrographique du Dropt et Grottes du Trou Noir	Bassin versant du Dropt en 24 et 47
		
Nombre d'agriculteurs engagés	12 - 4 en Gironde - 8 en Lot et Garonne	8 - 4 en Dordogne - en Lot et Garonne
Enveloppe financière	150 000 € + 5 000 € de supplément	100 000 €
Type de MAEC engagées	Création de couverts pollinisateur Création de prairie Préservation des milieux humides Préservation des espèces (retard de fauche ou de pâturage)	Création de couverts pollinisateur Création de prairie Préservation des espèces (retard de fauche ou de pâturage)



Rappel des liens utiles :

- Site internet d'Epidropt, rubrique « Outils de gestion »; « Les PAEC-Présentation » <https://epidropt.fr/les-outils-de-gestion-paec-presentation/>
- Site internet d'Epidropt, rubrique « Outils de gestion », « Les MAEC du secteur amont » <https://epidropt.fr/les-outils-de-gestion-paec-les-maec-du-secteur-amont/>

✓ **APPELS A PROJETS 2024 – PROGRAMMATION 2025 – 2029 - PAEC NA DROP « Bassin versant du Dropt amont en 24 et 47 »**

Dans la continuité du travail entamé en 2024, le Syndicat Mixte Epidropt, a répondu à l'Appel à projets 2024 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour le bassin versant du Dropt amont.

Les modalités d'animation restent inchangées par rapport à celle établie l'année dernière :

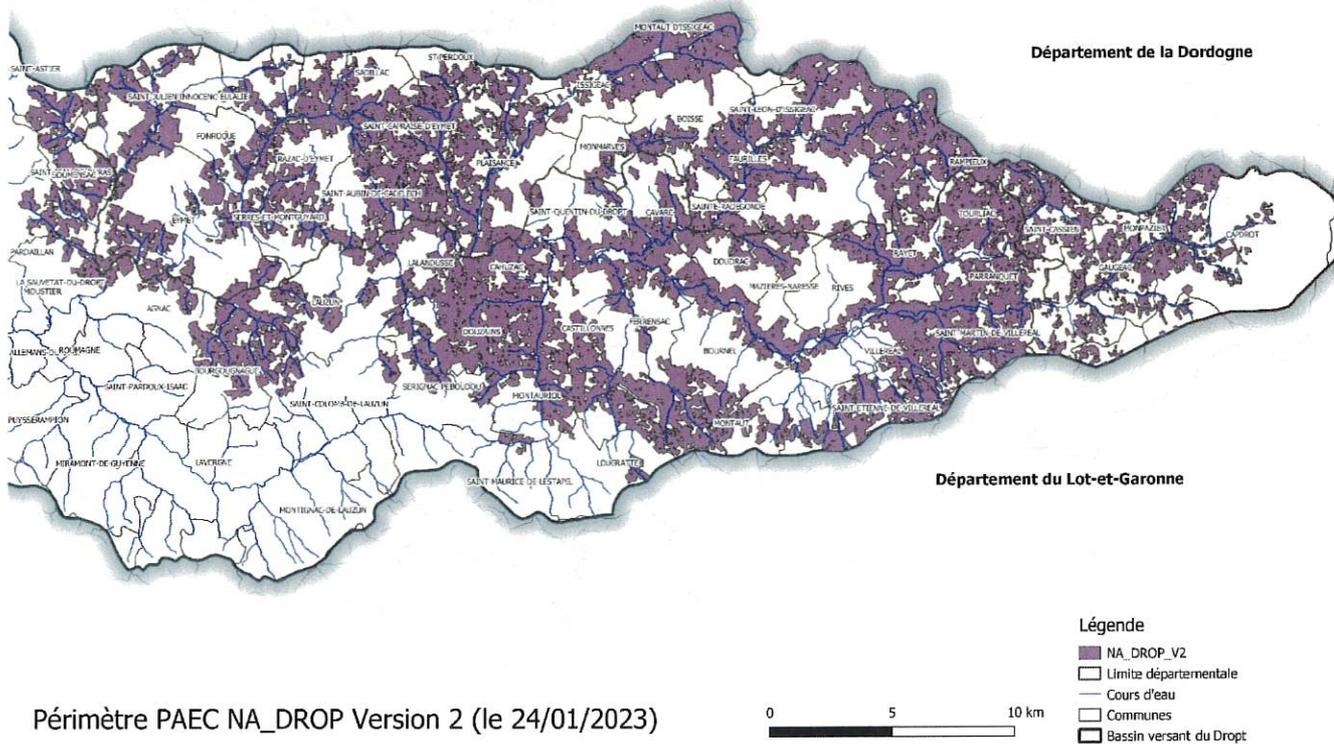
- Le Syndicat Mixte Epidropt s'est associé à la Chambre d'agriculture de Dordogne pour la réponse à cet Appel à Projet.
- Le partenariat entre Epidropt et la Chambre d'agriculture de Dordogne sera régi par une convention de partenariat pendant 5 ans.
- L'animation sera menée comme décrit ci-après :
 - o Epidropt est opérateur du PAEC,
 - o Epidropt est animateur du PAEC pour le département du Lot et Garonne (Bassin versant du Dropt), **celle-ci sera gratuite en 47 malgré l'absence de subventions en 2025,**
 - o La Chambre d'agriculture de Dordogne est animatrice du PAEC sur le département de la Dordogne (Bassin versant du Dropt) **mais celle-ci sera payante en 2025 pour les agriculteurs ayant contractualisés.**

Les structures animatrices sont en charge de l'accompagnement individuel des agriculteurs pour la mise en place de MAEC.

La Chambre d'Agriculture de Dordogne et Epidropt seront indépendants dans leur demande de financement pour l'animation des MAEC. Pour Epidropt, le financement de l'animation du PAEC sera réalisé via la demande de subvention répondant à l'Appel à projets 2024 pour la mise en place des MAEC : volets « Animation » et « Appui à la contractualisation ».

Le périmètre soumis à l'AAP et les secteurs d'intervention des 2 structures sont décrits sur la carte ci-dessous. Il est inchangé depuis 2024.

Carte du périmètre du PAEC proposé :



Périmètre PAEC NA_DROP Version 2 (le 24/01/2023)

Les MAEC proposées dans l'Appel à projets sont les suivantes :

Mesures MAEC MAEC Biodiversité	Code MAEC	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces concernées (campagne 2025 uniquement)	Montant annuel prévisionnel	Montant prévisionnel sur 5 ans
Préservation des milieux humides	MHU1	Prairies permanentes	150,00 €	2	20	3 000 €	15 000 €
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	Prairies permanentes	201,25 €	1	5	1 006 €	5 031 €
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs de milieux agricoles *	CIFF	Terres arables, Cultures pérennes	652,29 €	2	4	2 609 €	13 046 €
Création de prairies	CPRA	Prairies temporaires	357,90 €	4	30	10 737 €	53 684 €
Protection des espèces 1	ESP1	Prairies permanentes ou temporaires	81,95 €	1	5	410 €	2 049 €
Protection des espèces 2	ESP2	Prairies permanentes ou temporaires	145,08 €	3	25	3 627 €	18 135 €
Protection des espèces 3	ESP3	Prairies permanentes ou temporaires	199,57 €	2	15	2 994 €	14 968 €
Protection des espèces 4	ESP4	Prairies permanentes ou temporaires	254,07 €	1	15	3 811 €	19 055 €
Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	Prairies permanentes	152,50 €	1	5	763 €	3 813 €
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	Prairies permanentes	203,75 €	1	5	1 019 €	5 094 €
TOTAUX				18	129	29 975 €	149 874 €

- Les mesures « préservations de milieux humides » visent notamment des ajustements de la pression de pâturage sur prairies humides.
- Les mesures « Protection des espèces » visent des mises en défens de prairies ou des retards de fauche (de 25, 35 et 45 jours). La date de fauche moyenne est évaluée au 15 mai sur le PAEC.

✓ **Stratégie agricole du SAGE Dropt : Appel à projet économies et efficacité de l'eau**

Actions programmées en 2025.



Stratégie agricole du DROPT



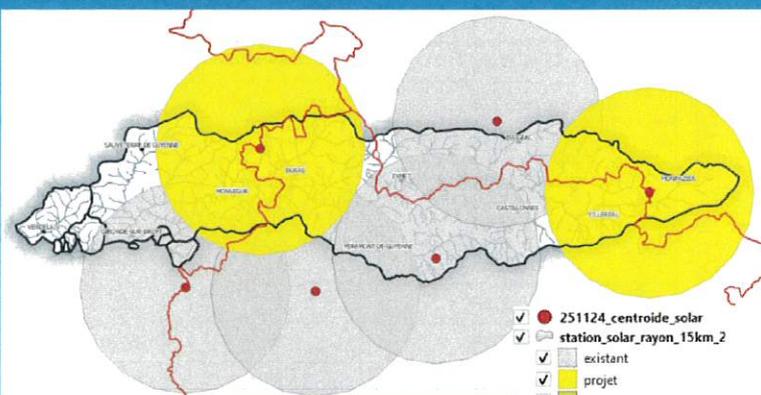
Stratégie agricole en cours de construction sur le bassin versant du Dropt (disposition 51 du SAGE)

• Objectif : créer une dynamique de changement des pratiques agricoles afin de répondre aux enjeux et objectifs du SAGE

- Diagnostic préalable effectué avec une vingtaine de filières en 2023
- Programme d'actions agricoles sur 10 ans en cours de construction (finalisation 1 trimestre 2025)
- Actions qui seront engagées en 2025:
 - Mise à disposition (avec rotation annuelle sur les 3 départements) sur 5 ans de 20 sondes capacitives avec message conseil (en lien avec l'OUGC): **disposition 9 promouvoir les économies d'eau**
 - Densification du réseau de stations pluviométriques connectées (Sencrop) afin d'améliorer la connaissance sur la répartition des pluies (abonnement annuel), et bilan hydrique avec le Solarcrop, **disposition 9: promouvoir les économies d'eau**
 - Amélioration sur la connaissance des surfaces irriguées
 - Poursuite de l'animation sur les couverts végétaux et la gestion de l'eau, expérimentation de couverts végétaux en 24/33/47 **disposition 9: promouvoir les économies d'eau**
 - Réflexion sur des diagnostics d'exploitation (changement climatique) pour faire un état des lieux des pratiques avec l'identification d'axes de progrès,

Densification du réseau SENCROP (8 Pluviomètres connectés, 5 anémomètres) sur le bassin versant du Dropt

- ✓ 251124_projet_sencrop
 - ✓ Station complète (solar/pluvio/anémomètre)
 - ✓ Station pluvio/anémomètre
 - ✓ Station pluviomètre seul
- ✓ stations SENCROP existantes_rayon3km
- ✓ DEPARTEMENT
- ✓ BV_Dropt
- ✓ Cours d'Eau



- ✓ 251124_centroide_solar
- ✓ station_solar_rayon_15km_2
- ✓ existant
- ✓ projet
- ✓ BV_Dropt
- ✓ DEPARTEMENT
- ✓ Cours d'Eau

Mise en place de 2 Solacrop pour couvrir le bassin versant et ainsi réaliser des bilans hydriques

Dans le cadre de la densification des sondes du réseau SENCROP, il est envisagé la pose d'une station complète (solar/pluvio/anemo) sur une parcelle publique sur le secteur de la commune de Labrame. Quelques contraintes sont à respecter comme une absence de couverture au-dessus de la station. Une communication auprès des communes du secteur envisagé est prévue.



Option Irrigation 10 Parcelles: 250€ ht la première année (puis 300€ ht/an)

En plus de l'abonnement Météo Pro, jusqu'à **10 parcelles en bilans hydriques**

(avec les raincrop, le windcrop et le solarcrop du réseau collaboratif)



Option Irrigation 1 Parcelle: 120€ ht/an

En plus de l'abonnement Météo Pro, **1 parcelle en bilan hydrique**

(avec les raincrop, le windcrop et le solarcrop du réseau collaboratif ou la soilcrop (sonde capacitive à 1100€ht))



Option Decitrait 5 Parcelles: 300€ ht/an

En plus de l'abonnement Météo Pro, **5 parcelles OAD Decitrait protection vigne**

version novembre 2024 à janvier 2025

Abonnement Météo Pro



mois de la prise de commande	nombre de mois jusqu'à date de renouvellement (1er fev 2026)	tarif abonnement météo pro par mois	total commande pour le producteur		
novembre 2024	3	18,90 €	56,70 €		
décembre 2024	2	18,90 €	37,80 €		
janvier 2025	1	18,90 €	18,90 €		
février 2025	12	18,90 €	226,80 €		
mars 2025	11	18,90 €	207,90 €		
avril 2025	10	18,90 €	189,00 €		
mai 2025	9	18,90 €	170,10 €		
juin 2025	8	18,90 €	151,20 €		
juillet 2025	7	18,90 €	132,30 €		
août 2025	6	18,90 €	113,40 €		
septembre 2025	5	18,90 €	94,50 €		
octobre 2025	4	18,90 €	75,60 €		
novembre 2025	3	18,90 €	56,70 €		
décembre 2025	2	18,90 €	37,80 €		
janvier 2026	1	18,90 €	18,90 €		

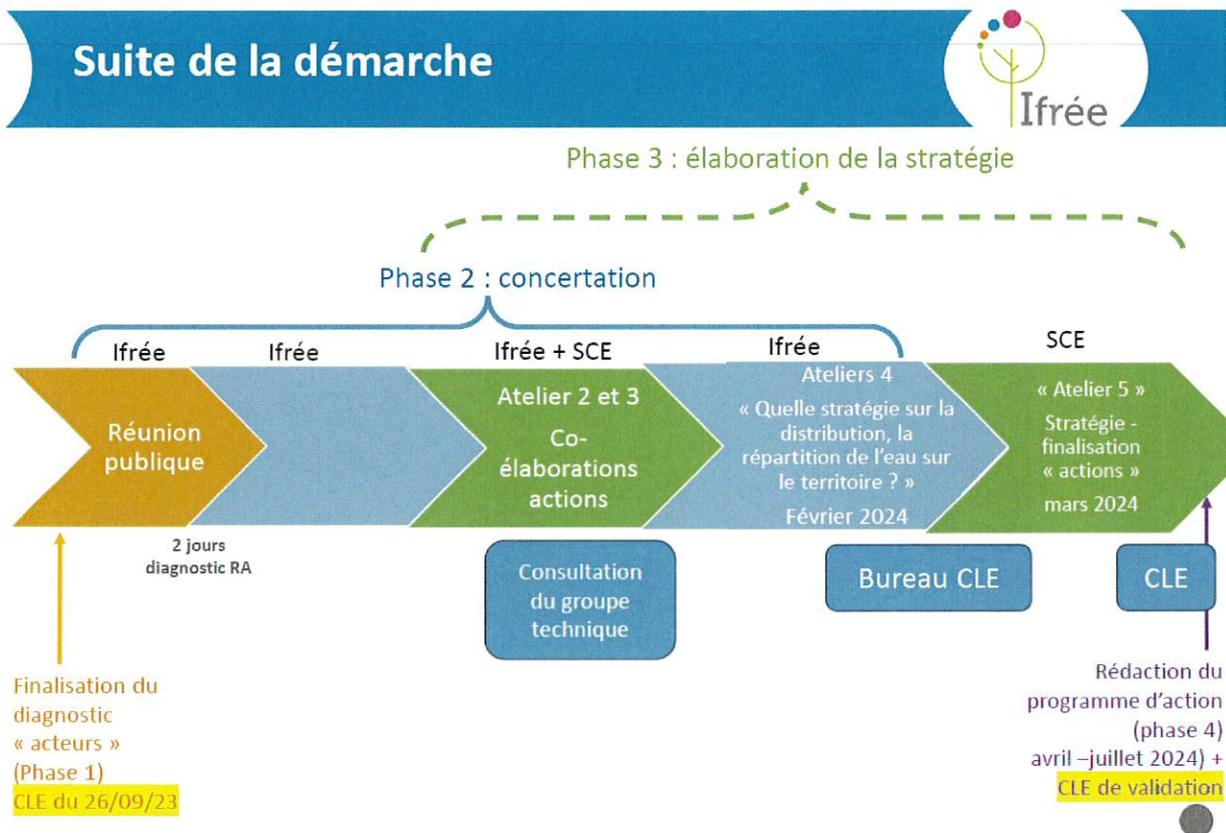
+ 12 mois au renouvellement 1er février 2025

Autres actions :

- L'installation d'une nouvelle station hydrométrique : Monségur sur l'axe Dropt
- Expérimentation différents couverts végétaux (20 ha en 47, 20 ha en 33, 20 ha en 24) sur des parcelles sur différents secteurs du bassin versant

Ces axes de travail seront accompagnés d'une animation territoriale avec un 0.5 ETP embauché par Epidropt.

✓ **Point sur le SAGE Dropt : programme d'actions agricoles**



Au 1^{er} janvier 2025, le syndicat EPIDROPT a décidé d'affecter un 0.5 ETP pour la mise en œuvre du futur programme d'actions agricoles (déclinaison de la stratégie agricole).

Le programme de 20 fiches d'actions est en cours de construction avec les filières, les 3 chambres d'agriculture....

L'objectif est une validation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) au plus tard juillet 2025.

Questions diverses :

✓ **Commission Locale du Dropt : information sur les quotas 2025**

Monsieur le président informe que la Commission Locale du Dropt, réunie le 5 décembre 2024 à Monteton, a décidé des quotas pour chaque axe réalimenté du périmètre du syndicat.

Considérant les conditions climatiques et le taux de remplissage des lacs, il a été décidé :

- 1 700 m3 par hectare pour l'axe réalimenté Dropt Amont,
- 1 700 m3 par hectare pour l'axe réalimenté Dropt Aval, avec une révision à la hausse si les conditions pluviométriques le permettent,
- 1 700 m3 par hectare pour l'axe réalimenté Dourdenne.

✓ **Modification du tracé du chemin de ronde du lac de la Nette**

Un accord a été trouvé entre le propriétaire situé en rive gauche du lac et le syndicat Epidropt pour un partage équitable du foncier (28 ares) afin que ce lac puisse bénéficier d'un chemin de ronde propriété de la collectivité.

Un bornage a été effectué afin de délimiter la nouvelle emprise du plan d'eau.

La division cadastrale a été effectuée auprès du Cabinet Aliénor, le dossier a été transmis au notaire avec une estimation des parcelles par la SAFER.

Nous sommes en attente de l'acte notarié.

COMMUNE DE CAVARC (47)
Lieu-dit "Métairie-Basse" - "Moulin de Jean-Grand"
PLAN DE DIVISION
Echange de propriété: EPIDROPT - M. DE BIDERAN Albéric



✓ **Point sur les travaux de la rehausse du lac de la Ganne**

Les travaux ont été réceptionnés le 30/10/2024. La brèche du lac Clos Del Mouli a été réalisé suivant une forme trapézoïdale avec une base de 4 m et des pentes de 3/1 et une côte NGF à 115 m NGF.

Concernant le foncier, le notaire possède l'ensemble des éléments devant être fournis par la collectivité, pour rédiger les actes notariés.

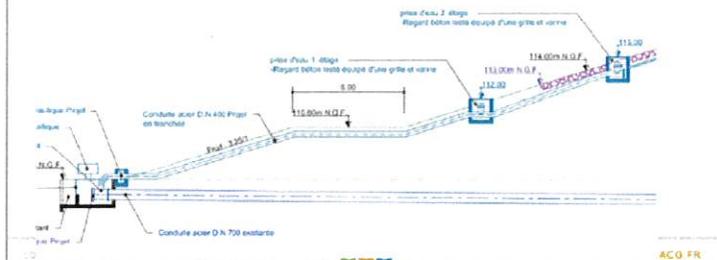
Néanmoins, le notaire nous a fait part que les 16 comptes de propriétés ne seront pas traités rapidement en raison de la faible rentabilité de ce dossier. Toutefois, il a prévu la rédaction de 2 actes notariés par semaine à partir de début décembre 2024.

Le versement des indemnités aux propriétaires seront donc dépendants de la réactivité du notaire pour la rédaction des actes.

Rehausse du lac de la Ganne



- Pose d'une prise d'eau étagée
- 115 m NGF (3 m - 1 000 000 m³)
- 112 m NGF (3 m - 400 000 m³)



+370 000 m³ supplémentaires

Partage de l'eau

30% pour le soutien d'étiage
70% pour l'usage agricole (152ha d'eau)

Distribution de l'eau de la rehausse de la Ganne

14 agriculteurs concernés (7 JA concernés)

69,40 ha d'eau aux cultures à forte valeur ajoutée
71,83 ha aux cultures Bio
10,77 ha en grandes cultures

Une visite a été effectuée sur site par la Région le lundi 2 décembre 2024, celle-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque.

M. Beauvie questionne sur les travaux réalisés depuis quelques semaines sur la queue du lac, du côté de la commune de Tourliac. M. Jarleton explique que dans le cadre des travaux, Epidropt a l'obligation réglementaire de compenser l'impact environnemental de la rehausse de la Ganne.

Pour cela, un plan de gestion sur 30 ans a été demandé et validé par la DREAL et les mesures compensatoires font l'objet d'un suivi sur 30 ans. Elles visent à conserver et protéger les espèces suivantes : Damier de la succise, l'Orchis à fleurs lâches et l'Ophioglosse vulgaire.

Nous n'avons pas le choix, il faut respecter ses engagements. L'ouverture de ses milieux est un gros travail qui est réalisé manuellement et que la collectivité se doit réaliser. Ce n'est pas une initiative spontanée d'EPIDROPT.

✓ Babyski 2025 : Demande d'organisation des animations 2025 sur le lac du Lescourroux, la Ganne

Le Ski Club Périgord Vert demande l'autorisation d'effectuer des activités Baby ski et bouées tractées :

- du samedi 7 et dimanche 8 juin 2025 de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h sur le lac du Lescourroux,
- du samedi 14 juin au dimanche 15 juin 2025 de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h sur le lac de la Ganne,

Comme par le passé, le baby ski sera gratuit pour les enfants de 4 à 10 ans, les tours de bouées et para bouées tarifés.

✓ Etat de remplissage des lacs

Au 03/02/2025

RELEVÉS	R.VIÈRES	DATE	SITUATION ACTUELLE relevé n° 1 894			EVOLUTION DEPUIS DERNIER RELEVÉ n° 1 893 du 27/01/2025				EVOLUTION DEPUIS FIN PHASE DE VIDANGE PRECEDENTE (2024)				
			Volume relevé (Mm3)	Capacité maximale (Mm3)	Taux rempl %	Ancien relevé (Mm3)	Variation volume (Mm3)	Taux var. %	Stoc- kage (l/s)	Reliquat fin camp. (Mm3)	Variation volume (Mm3)	Surf. B.V. (ha)	Apport B.V. (mm)	
BASSIN DU DROPT														
BRAYSSOU	BRAYSSOU	03/02/2025	3.410	3.410	100	3.410	0.000	0.0	0	2.724	0.686	1.850	37 a	
GANNÉ	GANNÉ	03/02/2025	1.468	1.972	74	1.122	0.346	17.5	572			1.230		
NETTE	NETTE	03/02/2025	1.200	1.200	100	1.200	0.000	0.0	0	0.797	0.403	750	54	
LESCOURROUX	LESCOURROUX	03/02/2025	8.000	8.000	100	8.000	0.000	0.0	0	5.109	2.891	4.780	60	
GRAOUSSETTES	DORDEENNE	03/02/2025	0.916	0.916	100	0.916	0.000	0.0	0	0.465	0.451	890	51	
TOTAL RESERVOIRS BASSIN DROPT			14.994	15.498	97	14.648	0.346	2.2	572	9.095				

✓ Présence du Vison d'Amérique sur le Dropt

Sur le Dropt, le Vison d'Amérique est bien là et c'est une mauvaise nouvelle...

Le syndicat Mixte du Dropt aval a capturé un vison d'Amérique aux abords du Dropt sur la commune de Roquebrune le 21/08/2024. Une espèce envahissante classée comme Susceptible d'Occasionner des Dégâts (SOD) qui s'attaque aux oiseaux et aux œufs. D'autres visons juvéniles avaient été observés à proximité du moulin de Bagas mi-juillet.



Observation du Vison d'Amérique sur le site du Moulin de Bagas. Source photo Piximovie : Benjamin Vianney

Ce petit animal qui paraît plutôt sympathique, mais dont il ne faut pas se fier à sa bonne bouille, est classé SOD.

Il ne faut pas le confondre avec le vison d'Europe, son cousin, espèce protégée qui possède une tâche blanche sur la lèvre inférieure et supérieure, alors que le vison d'Amérique ne possède une tâche blanche uniquement sur la lèvre inférieure.

© M. Biard - ADPAC



Vison d'Europe



Vison d'Amérique



Putois d'Europe

Très bon nageur et agile, prédateur vorace qui capture des proies au-delà de ses besoins, il s'attaque entre autres aux oiseaux nichant au sol, mais aussi aux poules de nos jardins, s'infiltrant par les plus petits interstices des grillages. Le Vison d'Europe, aujourd'hui gravement menacé, est concurrencé par le Vison d'Amérique, originaire d'Amérique du Nord et importé en Europe pour l'exploitation de sa fourrure.

Il peut aussi faciliter la circulation de diverses maladies infectieuses, et constitue un réservoir à Coronavirus.

M. Biard demande à quels habitats est inféodé le Vison. Il est rappelé que les deux espèces de Visons sont inféodées aux zones humides et aux milieux aquatiques de manière générale, comprenant alors les petites et moyennes rivières, cours d'eau forestiers, boisements inondables, prairies humides et ruisseaux traversant les zones agricoles. Il est rappelé également que les deux Visons sont des carnivores opportunistes.

✓ **Nouveau site Internet d'EPIDROPT**

Un nouveau site Internet porté par Epidropt a été mis en service, et permet de valoriser les actions du syndicat, mais également du Syndicat Mixte du Dropt amont.



A 23 h 05, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, monsieur le président lève la séance.

La secrétaire de séance,
Nadeige BAZZOLI

Le président,
Alain GOUYOU

